

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/11/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DAC 140** Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Guinguette Pirate.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement à l'association La Guinguette Pirate et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Guinguette Pirate, 7 Port de la Gare 75013 Paris.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association La Guinguette Pirate pour contribuer au financement de la construction de dériveurs, de remorques vélo et la réalisation d'études dans le cadre de l'Odyssée de Paris.  
Paris Asso 12785 – 2021\_10831

Article 3 : La dépense correspondante, soit un total de 20.000 euros, sera imputée sur le budget de d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2021 ou suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**